

Terminal

Description du produit

Valable à partir du **1.1.2024**

Les caractéristiques suivantes s'appliquent à la prestation de transbordement.

1. Caractéristiques de la prestation

- | | |
|---|---|
| 1.1 Étendue de la prestation | - La prestation de transbordement comprend le transbordement d'unités de chargement (caisse mobile, conteneur ISO ou semi-remorque) d'un mode de transport vers un autre (rail-route ou route-rail) dans un terminal CFF Cargo. |
| 1.2 Prestations supplémentaires | Dans les terminaux CFF Cargo, nous proposons les prestations supplémentaires suivantes en rapport avec un transport ferroviaire combiné: <ul style="list-style-type: none">- stockage des unités de chargement (hors RID)- fourniture d'électricité pour les unités de chargement- pesage des unités de chargement- location de places de stationnement- prestations d'agence pour les opérateurs |
| 1.3 Prix | La tarification des prestations de transbordement et des prestations supplémentaires est soumise à l'application des «Prix et conditions de CFF Cargo» en vigueur, consultables sous: CG & annexes au contrat CFF (sbbcargo.com) |
| 1.4 Points de desserte et horaires d'ouverture | - Les sites et les horaires d'ouverture actuels des terminaux sont consultables sur Internet, sous Terminaux de transbordement CFF . |

Par ailleurs, veuillez tenir compte des modalités de commande qui suivent.

2. Modalités de commande

2.1. Réservation

Les transbordements doivent être commandés par voie électronique via l'interface web CCO. En cas de réservation par e-mail, un supplément de 20 francs est facturé.

Les prestations supplémentaires doivent faire l'objet d'une étude de faisabilité préalable et être commandées par e-mail auprès de la Dispo TC. dispo.container@sbbcargo.com

Des frais de stockage seront dus si l'unité de chargement reste plus de 24 heures dans le terminal. En complément du stockage, des frais de grutage d'un montant de 59 francs seront facturés.

2.2. Créneau pour la composition des trains

2.2.1. Prestations régulières

Les conditions relatives aux prestations de terminal régulières et récurrentes sont réglées dans un contrat de prestation, spécifiant le type de prestation et la quantité (wagons-mètres). Au quotidien, la demande de prestation doit être effectuée par voie électronique via l'interface web ou une autre interface.

2.2.2. Annulation de réservations

Si une prestation de transbordement régulière convenue contractuellement n'est pas demandée, des frais d'annulation s'appliquent. Ces derniers sont calculés sur la base des wagons-mètres définis dans le contrat de prestation. Des frais d'annulation à hauteur de 500 francs par 100 wagons-mètres seront facturés.

2.3. Créneau pour le transbordement de camions

Un créneau est prévu pour chaque transbordement de camion. Celui-ci peut être réservé à l'avance via l'interface web CCO ou défini sur une base annuelle lors de la conclusion du contrat. Il fait l'objet d'une facturation de frais selon l'emplacement et le créneau. Le montant de ces frais est indiqué dans le CCO. Si le créneau n'est pas utilisé, les frais restent dus. Les livraisons et les enlèvements peuvent être effectués sans créneau réservé, auquel cas le transbordement a lieu dès qu'un créneau est disponible.

2.4. Prestations ponctuelles

Des prestations de transbordement ou des prestations supplémentaires peuvent être commandées et obtenues à court terme, sous réserve d'une étude de faisabilité et d'une confirmation du transbordement par la Dispo TC (dispo.container@sbbcargo.com).

2.5. Traitement des réservations par la Dispo TC

La Dispo TC est votre contact pour les réservations de prestations de transbordement et de prestations supplémentaires. La Dispo TC est joignable du lundi au vendredi, de 4h00 à 20h30 par téléphone au 0800 707 100 touche 3 ou par e-mail dispo.container@sbbcargo.com. Chaque ordre de prestation doit faire l'objet d'une étude de faisabilité.

2.6. Données relatives aux conteneurs

L'ordre de prestation doit obligatoirement comporter le code BIC ou le code ILU.